

**INTITULE DU POSTE**  
(A compléter par  
l'ENSA suivant  
exemple)

**ENSA PARIS LA VILLETTE \_2022-1074893\_MCF\_STA-CIMA\_CAT1**

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

**INTITULE LONG DU  
POSTE**  
(A compléter par  
l'ENSA suivant  
exemple)

**Maîtres de conférence / Sciences et Techniques pour l'Architecture-  
Construction, Ingénierie & Maîtrise des Ambiances / catégorie 1**

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

**ELEMENTS ADMINISTRATIFS (A compléter par le BCPRE)**

<b>Corps</b> (pour les postes ouverts aux titulaires)	MAEA
<b>Catégorie</b>	A
<b>Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels</b>	Oui
<b>Domaine fonctionnel</b>	Enseignement supérieur recherche
<b>Emploi de référence</b>	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
<b>Date de vacance de l'emploi</b>	01/09/2023

**LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)**

<b>Région</b>	IDF
<b>Département</b>	75
<b>Adresse</b>	144 avenue de Flandre 75019 PARIS

**EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)**

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Elle est la plus importante école d'architecture de France en nombre d'enseignants-chercheurs, en équipes de recherche ainsi qu'en termes d'effectifs étudiants (2 100 étudiants inscrits en 2021/2022).

L'ENSAPLV est par ailleurs membre fondateur de la COMUE HESAM Université.

Les formations initiales proposées conduisent à la délivrance d'un diplôme d'études en architecture conférant grade de licence et d'un diplôme d'état d'architecte conférant grade de master.

L'offre de formation comprend des doubles formations d'architecte-ingénieur et d'ingénieur architecte en partenariat avec l'ESTP et l'EIVP, une ouverture à la formation à l'ergonomie par une collaboration avec le master professionnel d'Ergonomie et organisation des Espaces de travail de l'Université Paris 1 et des formations post-master (HMONP, Post-master international recherches en architecture Hesam Université, DPEA "architecture navale", DSA "Architecture et projet urbain", préparation au concours d'AUE, formation doctorale et formation continue diplômante D-PRAUG (Démarche de Programmation - Architecture, Urbanisme et Génie urbain)).

Dans le cadre d'HESAM Université, l'école développe de nouveaux cursus universitaires de types Bac+1 et Bac+3 (Bachelor).

**1 500 caractères au maximum, espaces compris**

**DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par l'ENSA)**

L'activité de recherche se structure au sein de l'école au travers de :

- **Six unités de recherche**, labellisées « équipe d'accueil » ou appartenant à des Unités Mixtes de Recherche du CNRS, associées, depuis 2020, au collège doctoral d'HESAM Université ([École doctorale Abbé-Grégoire - ED 546](#)) et fonctionnant à partir de dotations du ministère de la Culture et d'autres ressources sur contrats (autres ministères, collectivités locales, agences nationales de moyens, opérateurs privés...). Ces unités de recherche développent des programmes scientifiques propres, s'inscrivant dans la diversité des domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysage et des territoires.

Dans ce cadre AMP (Architecture, Milieu, Paysage) est une équipe d'accueil labellisée par HESAM Université et le GERPHAU (Philosophie, Architecture, Urbain) est une équipe d'accueil labellisée par le ministère de

l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Le MAP-MAACC (Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception) est une unité de recherche de l'UMR MAP, le LAA-LAVUE (Laboratoire Architecture Anthropologie) et le LET-LAVUE (Laboratoire Espaces Travail) sont des unités de recherche de l'UMR LAVUE et AHTTEP-AUSSER (Laboratoire Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine) et une unité de recherche de l'UMR AUSSER.

- [trois chaires partenariales](#), labellisées par le ministère de la Culture et portées ou co-portées par l'ENSAPLV :

- Expérimenter Faire Fabriquer et Transmettre. La Preuve par Sept et les économies circulaires de l'architecture (EFF&T) ;

- Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts ;

- Le logement demain.

Des conventions d'amorçage des trois chaires ont été signées avec le ministère de la Culture pour la période 2020-2023.

- **trois réseaux scientifiques et thématiques (RST) :**

- RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme) ;

- LIEU (Réseau Logiques Identités Espace Urbanité) ;

- PhilAU (Réseau scientifique thématique Philosophie Architecture urbain).

- **une offre de formation à la recherche dès le Master 1** en lien avec les équipes de recherche se déployant dans le cadre de 6 domaines d'études : Arts et scénographie (AS), Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA), Habiter les mondes urbains (HMU), Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM), Architectures des Milieux, Territoires, Paysages : bâtir et habiter à l'ère de l'anthropocène (MTP).

- un [post-master international Recherches en architecture habilité par HESAM Université](#) ;

- un **post-master** habilité Ministère de la Culture : **DSA** (Diplôme Spécialisé en Architecture) «**Projets de territoire**» ;

- **des doctorants**, encadrés par une douzaine d'enseignants-chercheurs HDR, dont plusieurs financés par différents organismes publics et privés (ministère de la Culture, [Fondation Caisse des dépôts](#), contrats CIFRE de l'[association nationale recherche technologie \(ANRT\)](#), etc.).

**3 000 caractères au maximum, espaces compris**

**DESCRIPTIF DU POSTE** – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution (**A compléter par l'ENSA**)

1

L'enseignant(e) recruté(e) devra renforcer l'offre pédagogique de l'école dans le domaine du développement durable, et plus particulièrement dans ceux des matériaux et de la thermique.

Doté(e) d'une expérience pédagogique confirmée et d'un profil scientifique, ce maître de conférence devra participer à l'enseignement de la discipline dans chacun des deux cycles (licence et master), apportant ses compétences personnelles aux programmes en cours et s'intégrant dans l'équipe d'enseignants STA en place. Il ou elle pourra s'impliquer dans des programmes de recherche au sein des laboratoires de l'école et devra participer à la coordination de l'équipe pédagogique chargée de l'enseignement de la construction, en lien avec les autres enseignements du champ.

**Dans le cycle Licence**, conduisant au diplôme d'études en Architecture, il s'agira d'approfondir les notions déjà présentes dans la grille pédagogique:

-Cours magistral consacré aux matériaux de construction (42h CM) en licence 1

-cours magistral de thermique (21h CM) en licence 3 dans la continuité des enseignants dispensés aux cours des années précédentes, articulant dimension scientifique et enjeux bioclimatiques

Pour chacun de ces semestres de licence, il ou elle devra organiser et coordonner les travaux dirigés adossés à ses enseignements magistraux.

En complément de ces enseignements magistraux, l'enseignant devra également participer à un ou plusieurs cours transversaux existant dans la grille pédagogique de l'école (30 à 35H)

**Dans le cycle Master**, conduisant au diplôme d'Etat en Architecture, outre sa participation aux enseignements décrits ci-dessous, l'enseignant devra contribuer à la réflexion concernant l'enseignement de la construction en relation aux enjeux environnementaux de notre époque:

-Cours magistraux et travaux dirigés dans les enseignements de construction consacrés à des savoirs techniques (CT). En

fonction des compétences spécifiques de l'enseignant(e), il ou elle devra renforcer l'offre pédagogique de l'école (14h CM +28 h)

-Participation à un ou plusieurs séminaires de master de l'établissement, incluant le cours pour l'initiation à la recherche (35 h CM + 35h)

-Participation à un ou plusieurs cours transversaux (par exemple cours transversaux intra-domaines, sur les problématiques liées à la construction et aux matériaux) (20 h)

-Interventions dans les groupes de projet, sur les problématiques liées à l'édifice, éventuellement dans le cadre des optionnels de projets (20h).

#### **Autres tâches:**

-Participation à la coordination de l'ensemble du champ disciplinaire, en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement

-Participation à des jurys (PFE, HMNOP)

-Participation à l'encadrement et au suivi de la filière bi-cursus

-Participation à des partenariats à l'internationale

### **3 000 caractères au maximum, espaces compris**

#### **CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)**

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

### **1 500 caractères au maximum, espaces compris**

#### **DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (A compléter par l'ENSA)**

##### **TITRES OU DIPLOMES REQUIS**

Architecte-ingénieur docteur

##### **1 - Expériences et compétences souhaitées**

-Compétences dans le domaine de la recherche

-Expérience avérée de l'enseignement

-Expérience souhaitée de la maîtrise d'œuvre

-Intérêt pour les collaborations interdisciplinaires

-Expériences à l'internationale

-Expérience de gestion pédagogique

##### **2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)**

##### **3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil**

3 000 caractères au maximum, espaces compris

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ne pas modifier)

##### Autres informations

*Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e*

*Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.*

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

Mentions légales à faire figurer obligatoirement dans le champ de l'offre PEP

#### FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

##### Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

##### Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

##### Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA **PARIS LA VILLETTE**

#### CANDIDATURE (A compléter par l'ENSA)

**Lien du site** <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2023>

**Personne à contacter** (A compléter par l'ENSA si besoin)

**Autre personne à contacter** (A compléter par l'ENSA si besoin)

Adresses électroniques uniquement